REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

22 JUIN 2022

DELIBERATION N° 2022-15

Arbitrage des options proposées par le groupe de travail « couverture des risques »

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 10 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Etait présent : M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture

Etait excusé : M. le Préfet.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN. MM Jean-Paul AULAGNIER, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Olivier CIGOLOTTI, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :

Mme Annie RICOUX ; M. Fernand CHAIZE.

Excusés :

MM Raymond ABRIAL, Eric BONCHE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, André FERRET, Pierre GIBERT, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : /

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel.

Suppléants : /

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, représentant des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement métier, Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement territorial centre, Capitaine Mathieu LARTAUD, chef du service opérations et CTA CODIS, adjoint au chef du groupement métier, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique, Mme Aurélie Adam, groupement finances et commande publique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2022-15 : Arbitrage des options proposées par le groupe de travail « couverture des risques »

Le projet couverture des risques a pour objectif, dans le cadre du périmètre défini dans la lettre de commande de la Présidente, de proposer un dimensionnement du parc d'engins d'incendie et de secours du SDIS de la Haute-Loire.

Un groupe de travail sur la couverture des risques, composé de 24 sapeurs-pompiers tant volontaires que professionnels et de toutes strates hiérarchiques, a été mandaté par la Présidente au mois d'octobre 2021 afin de mener, préalablement à la révision du SDACR, une réflexion visant à améliorer la couverture des risques tout en optimisant le parc matériel roulant. Les conclusions de ce groupe de travail ont fait l'objet d'un rapport de synthèse qui a été remis à Madame la Présidente le 16 février 2022. Les préconisations issues de ce rapport ont été présentées le 9 mars en bureau du conseil d'administration, le 14 mars à la CATSIS et le 15 mars à l'ensemble des chefs de centre, avant d'être explicitées aux membres du conseil d'administration du SDIS en séance plénière le 22 mars 2022.

Les propositions prévoient plusieurs hypothèses ainsi qu'une cartographie départementale avec l'implantation par centre de l'ensemble des engins du parc roulant. Ces préconisations prennent la forme de 3 hypothèses de couverture dont le coût de financement jusqu'en 2030.

En outre, une approche financière permet de quantifier les budgets nécessaires au financement de chaque hypothèse tout en mettant en exergue les enjeux « managériaux ».

Il revient aux membres du CASDIS, en concertation avec le groupe d'élus ayant suivi l'avancée des travaux du groupe de travail susmentionné, d'évaluer les capacités du SDIS à financer telle ou telle hypothèse avec le soutien financier du Département.

A titre d'exemple, s'agissant de l'hypothèse intermédiaire (hypothèse 2), considérant que les capacités totales d'investissement (matériels + bâtiments) du SDIS en autofinancement sont au maximum de 1 M €, cette hypothèse ne pourrait être mise en œuvre qu'avec un soutien financier du Département en investissement, dans le cadre de la convention financière 2023 – 2025, de l'ordre de 2.5 à 3 M € en fonction de la capacité d'épargne brute du SDIS conditionnée par l'évolution des charges de fonctionnement de l'établissement public elles-mêmes impactées par l'évolution du taux d'inflation.

Les membres du bureau du conseil d'administration ainsi que les quatre élus ayant participé aux réflexions du groupe de travail se sont réunis le 6 avril 2022 afin d'évaluer les capacités du SDIS à financer telle ou telle hypothèse.

PREFECTURE
COURRIER
22 JUIN 2022

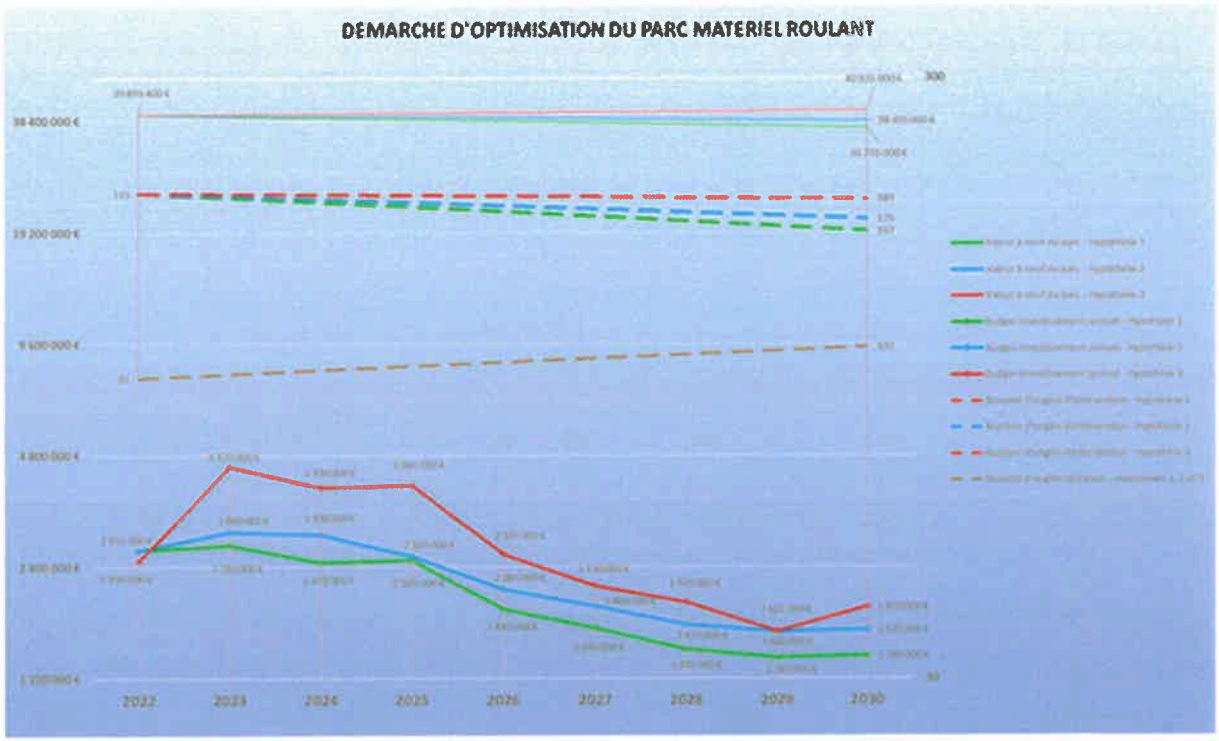

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration procèdent à l'arbitrage des orientations préconisées le 6 avril 2022 par les membres du bureau et du groupe de travail en matière de couverture des risques et de son financement. L'hypothèse numéro 2 est adoptée à l'unanimité par les administrateurs du SDIS de la Haute-Loire.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

COURRIER
22 JUIN 2022